

INFOS CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN AVRIL/MAI 2021 • N°91

Cerfs et daims Des nuisibles ?

Pages 4 à 7

Agrainage : c'est le moment

Page 15

REPEUPLEMENT

Perdrix grises et faisans

Page 11



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN

PICK UP FORD RANGER SUPER CABINE WILDTRAK

A partir de
299 € HT/mois (1)

1er Loyer de 4360€ HT
LLD 36 mois / 45000km



(1) Location longue durée avec "maintenance/assistance" et gestion des pertes totales d'un Ford RANGER 2.0 ECOBLUE 213 AUTO SUPER CAB WILDTRACK PICK UP, boîte automatique neuf, sur 36 mois et 45 000km, soit un 1^{er} loyer de 4360.92€ HT et 35 loyers de 299 € HT, carte grise incluse, hors frais d'immatriculation. Offres non cumulables, réservées aux professionnels, valable du 01/04/21 au 30/04/21, dans le réseau Ford participant en France métropolitaine selon conditions générales LLD et si accord Bremany Lease, SAS au capital de 39 650 €, RCS de Nanterre n° 393 319 959, 1 rue du 1er Mai, immeuble Axe Seine, 92000 Nanterre. Société de courtage d'assurances n° ORIAS 08040196 (www.orias.fr). Offre réservée aux professionnels pour toute commande jusqu'au 30 avril 2021.

Consommation en cycle mixte WLTP (l/100km) : 8.3-. CO2 (g/km) :218

Alliance Automobiles www.fordallianceautomobiles.fr
Fordstore Souffelweyersheim – Ford Haguenau – Ford Saverne – Ford Sélestat



FRANKONIA



1
Mirador
MST 250

~~169,95~~
€ 149,95
Économisez
€ 20,-

pour 3 pièces

2
Pack carabine XPR SM avec
lunette Bushnell Trophy 3-9X50

~~€ 990,-~~ **€ 849,-**

WINCHESTER



Catégorie C

1 Mirador MST 250
En acier robuste. Avec courroie pour
une fixation sûre à l'arbre. Hauteur
monté : env. 2,50 m, dimensions pour
le transport : 130x60x16 cm, Poids:
env. 13 kg. Article encombrant; prévoir
des frais de port en supplément. Pour
plus d'informations, nous contacter.
No. 166910 ~~169,95~~ **149,95 € l'unité**
pour 3 pièces ~~169,95~~ **149,95 € l'unité**

2 WINCHESTER carabine XPR SM
avec lunette Bushnell Trophy 3-9X50
Catégorie C. Composé d'une carabine
Winchester XPR SM avec crosse
synthétique et filetage de bouche en
calibre .243 Win. et d'une lunette
Bushnell Trophy 3-9X50 avec réticule
Multi-X. Long canon : 53 cm. Long
totale : 105 cm. Chargeur amovible,
3+1 coups. Anneaux grenadière. Sans
organes de visée. Crosse technologie

3
Chaise pliante sac à dos

~~€ 29,99~~ **€ 19,99**

ALLEN



XPR. Détente M.O.A.TM. Plaque de
couche Inflex. Poids : env. 3,7 kg.
Grossissement: 3-9x. Réticule
Multi-X. Longueur: 330 mm.
Étanche (IPX7). Poids: 544 g
No. 2007173001 ~~990,-~~ **849,- €**

3 ALLEN Chaise pliante sac à dos
Chaise pliante sac à dos Allen avec
fermeture éclair sous le siège.
No. 2008080 ~~29,99~~ **19,99 €**

VENTE PAR CORRESPONDANCE:

Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

mail@frankonia.fr
frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:

18, rue du Château, 4, rue Transversale C
68190 Ensisheim 67550 Vendenheim
Téléphone 03 89 81 02 08 Téléphone 03 90 20 34 50





Alexandre Derrez
Directeur



Alexandra Barthel-Dick
Rédactrice en Chef IC 67,
Formations et Communication
03 88 79 83 81



Valérie Villard
Assistante de Direction,
Régisseur, Validations permis,
Réservations CynéTir et Tunnel de tir
03 88 79 83 80



Camille Ferrer
Comptable



Amandine Abi Kenaan
Secrétaire administrative,
Accueil, Standard, Secrétariat général,
Gestion des Plans de chasse
03 88 79 12 77



Nicolas Braconnier
Technicien chef, Formations, FARB,
Aménagements, Dossiers techniques,
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Technicien, Formations,
Animateur Mobil'Faune, Herrenwald,
SAGIR, Expo Trophées, Petits Gibiers,
Gestion des Plans de chasse
06 80 80 24 85



Emmanuel Schnitzler
Technicien Grande Faune et Prédateurs
06 80 74 70 39

Le mot du Président

Bilan d'une année de pandémie

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée du Coronavirus en France, après son apparition fin 2019 en Chine. La Covid 19 s'est abattue violemment sur nos certitudes et nos habitudes, bouleversant nos vies.

Notre exposition de trophée 2020 fut la dernière manifestation organisée par notre Fédération et l'assemblée générale 2020 a dû être annulée. Le conseil a également dû gérer la Fédération par mail ou par visioconférence avec l'Administration.

La première période de confinement a été très difficile pour les chasseurs avec l'interdiction d'aller en forêt. Le 1er arrêté préfectoral du 1er confinement autorisant l'agraineage de dissuasion fut octroyé par la DDT et la Préfecture malgré les réticences des instances Covid. L'impatience, l'inquiétude des chasseurs étaient mesurables par les quelques 2 000 mails et appels téléphoniques reçus pendant cette année et auxquels j'ai répondu avec diligence et cordialité.

Cette pandémie de Covid 19 a mis en lumière le rôle des chasseurs et l'accomplissement de missions considérées par l'État comme d'utilité publique, et comme en témoignent les attestations de déplacement qui nous ont permis de chasser.

Le dérapage de l'Administration du Haut-Rhin qui considère le cerf comme un nuisible est un faux pas qui n'est pas acceptable pour une espèce patrimoniale à laquelle tout le public est attaché et qui est un maillon indispensable à la biodiversité

Mais, comme le dit le Président Willy Schraen : sachons rester positif, chacun a pu quand même pratiquer un peu sa passion avec sûrement moins de convivialité et de complicité que d'habitude.



Gérard Lang, *Président de la FDC 67*

SOMMAIRE

Un arrêté préfectoral inacceptable	4-7	Agraineage	15
Piégeurs et gardes-chasse	8-9	Agenda	16
Association jeunes chasseurs	10	Formations	17
Que revive la perdrix	11	Comptes-rendus du CA	17
Histoire	12-13	Petites annonces	18
Comportement des cervidés	14-15		



Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • Tél. 03 88 79 12 77
Fax : 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Directeur de la publication : Gérard Lang • Rédactrice en chef : Alexandra Barthel-Dick – Tél. 03 88 79 83 81
Courriel : alexandra.bd@fdc67 • Crédits photos : Mathias Wagner, Charles Richter, FNC, DR. Conception
graphique : Denis Willinger • Diffusion : 6 300 exemplaires • Dépôt légal : 2^e trimestre 2021

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment
au soutien de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**



Le cerf et le daim considérés comme des nuisibles



MANIFESTATION

Devant la préfecture
de Colmar

Vendredi 12 février 2021

Intervention de M. Gilles Kaszuk Président de la FDC 68

Chers amis chasseurs,

Pourquoi sommes-nous là aujourd'hui ?

La genèse des événements

Le lundi 25 janvier, la DDT m'interroge par voie téléphonique quant à une prolongation de l'ouverture de la chasse à l'instar du Bas-Rhin, en agissant avec les cervidés et les daims comme avec les sangliers.

Ethique oblige, en concertation avec le Président de la commission grand gibier, nous y opposons une fin de non-recevoir : Les cervidés ont besoin de répit, sécheresse au printemps et en été, neige, froid, inondations, dérangement

suite aux activités en forêt. Les animaux ont besoin de reprendre des forces. La DDT en prend acte et laisse entendre qu'elle en restera là.

Le mardi 2 février, coup de théâtre et revirement complet de la DDT. Le nouveau directeur départemental des territoires, M. Revel m'annonce que l'arrêté est signé et que c'est ainsi. Le 3 février, je recontacte M. Revel afin que l'arrêté préfectoral soit retiré. Un dialogue de sourds s'installe : la guerre est donc déclarée. Le vase a débordé...

Que reprochons-nous aux services de l'État ?

Sur la forme : le degré zéro de la concertation

Un manque de concertation totale. Le piétinement complet des chasseurs dont l'avis n'a pas été écouté. Nous avons été bafoués face au lobby des forestiers, ONF, CRPF, etc. Cet arrêté va d'ailleurs à l'encontre de l'arrêté préfectoral fixant l'ouverture et la fermeture de la chasse suite à avis obligatoire de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Sur le fond : un arrêté absurde et illégal

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que l'arrêté préfectoral haut-rhinois n'est en rien comparable à celui du Bas-Rhin.

Les grands cerfs et les daims, des nuisibles ?

Il ne s'agit pas d'une simple prolongation de l'ouverture de la chasse mais d'un arrêté de destruction du cerf et du daim étendue à tout le territoire, menée par les louvetiers, bras armés du préfet, sans discernement aucun des lots posant problème. Le cerf et le daim sont donc maintenant considérés par l'administration comme des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, comme des nuisibles.

Nous relevons une erreur manifeste d'appréciation dans la mesure où les chiffres de l'Administration sont arrêtés au 22 janvier alors que la saison n'est pas achevée et qu'à cette période des constats de tir entrent encore par dizaine à la Fédération. En effet, en réalité, au 1^{er} février, 97 % de l'objectif de prélèvement de l'espèce daim défini dans le schéma départemental de gestion cynégétique et plus de 82% des cerfs ont été atteints.

Alors que l'on nous rabâche à longueur d'année le sacro-saint équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'on éradique le daim. Je rappelle qu'il y a 3 ans, nous alertions déjà la presse et le politique, sur la mise en danger de la seule population naturelle de daims d'Europe.



Les méthodes utilisées pour éradiquer le cerf et le daim sont dignes des plus grands braconniers, prohibées par le code de l'environnement

Où est l'équilibre ?

Où est l'équilibre quand l'ONF chasse sur des lots domaniaux gardés en régie pour éliminer le daim ?

Où est l'équilibre quand les grands cerfs ne parviennent plus à atteindre un âge raisonnable ?

Le patrimoine faunistique n'a-t-il plus de valeur ?

Quelle est la valeur d'une forêt vidée de sa faune ?

La forêt se meurt effectivement. La forêt se meurt de ses plantations inadaptées et de la logique productiviste et éco-



La forêt se meurt surtout de ce grand mensonge entretenu depuis des années : le dépérissement serait également dû au gibier.

Gilles Kaszuk

nomique de l'industrie sylvicole. La forêt se meurt également du parasitisme, de la sécheresse, des maladies... La forêt se meurt surtout de ce grand mensonge entretenu depuis des années : le dépérissement serait également dû au gibier.

«*Nous subissons les erreurs commises depuis des dizaines d'années par un organisme déficitaire, qui coûte cher au contribuable et qui voit des cervidés et des sangliers pululer*», je cite là un responsable de l'ONF.

Sachant que le chasseur paye des loyers onéreux pour avoir le droit de chasser – n'oublions pas, que plus de 5 millions d'euros sont versés chaque année aux communes.

Sachant que le chasseur paye l'intégralité des dégâts de gibier rouge,

Sachant que le chasseur paye l'intégralité des dégâts de sangliers,

Sachant que le chasseur paye également des amendes pour non réalisation des plans de chasse,

les agents de l'ONF sont payés, eux, par le contribuable, pour chasser sur les domaniales. Je cite un responsable de l'ONF : «*Lorsqu'ils chassent, ils travaillent*».

Où est l'équilibre ?

Les chasseurs sont-ils condamnés à être d'éternelles vaches à lait ? Boucs émissaires permanents, tiraillés entre des animalistes violents qui demandent toujours moins de chasse et une administration qui en demande toujours plus, la prochaine espèce en voie de disparition ne sera-t-elle pas le chasseur ? Le contribuable haut-rhinois sera-t-il ensuite prêt à payer la facture ?

Des méthodes de braconnier

Les méthodes utilisées pour éradiquer le cerf et le daim sont dignes des plus grands braconniers, prohibées par le code de l'environnement, tir depuis un engin motorisé, de nuit avec des lunettes à visée nocturne, en poussée comme à l'affût. Cela dit, n'oublions pas le sanglier, il reste essentiel de continuer à le chasser. Les dégâts liés à cet animal restent trop importants. Il en va de notre crédibilité, notamment auprès du monde agricole.

En conclusion

Depuis une dizaine d'années, la Fédération des chasseurs s'est évertuée à maintenir le dialogue et à travailler en bonne intelligence avec les différents interlocuteurs. Malgré les aléas, nous avons toujours trouvé bon gré, malgré, un consensus. L'année a été et est compliquée pour tout le monde, laissons donc du répit au gibier... et aux chasseurs. La crise actuelle a, à mes yeux, un seul effet positif, le monde des non chasseurs découvre enfin que nous sommes d'ardents défenseurs de la nature.

Pour terminer, je dirai que nous avons recueilli un soutien inédit et inouï de la population, de multiples associations de protection de l'environnement nous soutiennent dans ce combat. Je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre mobilisation.

Nous assistons aujourd'hui à un tournant sans précédent, un virage à 180° de la part de l'Administration, que nous n'acceptons pas. Cette fois-ci, c'est fini, nous irons jusqu'au bout et je puis vous garantir que je ne lâcherai rien, que nous ne lâcherons rien. Nous aimons la nature, nous sommes respectueux des animaux et nous sauverons nos cerfs et nos daims « **quoi qu'il en coûte** » !

Avis de M. Gérard Lang
Président de la FDC 67

La destruction d'une espèce patrimoniale un scandale, un affront à la biodiversité

Devant les difficultés de réalisation du minimum de plan de chasse des grands cervidés en cette année particulière de pandémie Covid 19, l'administration a cru bon de publier 2 arrêtés, un pour le Bas-Rhin et un pour le Haut-Rhin, aux antipodes l'un de l'autre pour solutionner un problème identique de difficultés de réalisation du minimum prescrit par le Préfet.

En effet, la réalisation des plans de chasse minimum a été handicapée par la peur de la contamination par le Covid 19 des chasseurs entre eux, par les épisodes neigeux dans le massif vosgien, par l'invasion humaine des Vosges

**Le cerf est une espèce indigène
et patrimoniale
revenue dans nos contrées
il y a dix mille ans.**



Un arrêté de destruction de l'espèce qui ne respecte en rien les pyramides naturelles des âges, la biologie et l'éthologie de l'espèce.

après le confinement et par le manque d'effectifs dans certains secteurs.

L'article L-427-6 permet au Préfet de prolonger la chasse au-delà de la fermeture légale de la chasse au 1^{er} février dans notre loi locale. Le 1^{er} février est une date pleine de bon sens qui tient compte de la biologie de l'espèce (besoin de repos à la sortie de l'hiver, développement rapide des embryons et refait chez les mâles).

Dans ce cadre :

L'arrêté préfectoral du Bas-Rhin accorde une possibilité de chasser jusqu'au 28 février pour permettre de pallier tout ou partie du déficit des minima.

L'arrêté préfectoral du Haut-Rhin prescrit l'organisation de chasse particulière de destruction par des tirs de jour et de nuit à la lampe de l'espèce cerf élaphe par les lieutenants de louveterie sans distinction de sexe et d'âge.

Si l'arrêté du Bas-Rhin peut être acceptable dans la forme et le fond, ce n'est pas le cas du tout de celui du Haut-Rhin. La FDC 67 sera néanmoins vigilante et n'acceptera pas une reconduction d'une prolongation de chasser en février pour les années à venir en totale contradiction avec la loi locale.

L'arrêté du 68 est un arrêté de destruction de l'espèce qui ne respecte en rien les pyramides naturelles des âges, la biologie et l'éthologie de l'espèce. Il saborde l'éthique des chasseurs alsaciens, respectueuse des animaux chassés.

Les moyens utilisés sont largement disproportionnés et inadmissibles pour une espèce patrimoniale. Ils tiennent lieu de déclaration de guerre aux chasseurs. De telles méthodes conduiront les chasseurs à abandonner leur

passion et ne susciteront pas de vocation chez les jeunes. Avec la disparition des chasseurs, il ne restera en définitive que l'engagement d'une armée de mercenaires payée par la collectivité pour détruire la faune sauvage avec des coûts monstrueux pour la société.

Le cerf est une espèce indigène et patrimoniale revenue dans nos contrées il y a dix mille ans après la dernière glaciation en même temps que la flore avec laquelle il a évolué et coévolué sans problème, jusqu'à l'Ordonnance de 1669 de Louis XIV «sur le fait des Eaux et Forêts», rédigée sous l'impulsion de Colbert. Elle vise à protéger et restaurer la ressource en bois pour satisfaire les besoins de l'économie française. Cette notion d'économie a créé la notion de dégâts, une vision strictement humaine et économiste.

Le cerf est une espèce indigène et patrimoniale qui a le droit de vivre dans nos contrées au même titre que les autres êtres vivants à des densités compatibles avec la biologie de l'espèce. Quand on sait que la récolte de bois dans les Vosges est de 9 m³/ha/an alors que la moyenne nationale se situe à quelques 3 m³/ha/an, ne pourrait-on pas en laisser 2 au cerf ?

Le cerf est respectueux de l'écosystème naturel en ce que les minéraux qu'ils consomment ne sont pas exportés, il n'appauvrit pas le sol vosgien en minéraux. Les minéraux



Il y a 3 ans, nous alertions déjà la presse et la politique, sur la mise en danger de la seule population naturelle de daims d'Europe.

sont nécessaires à la survie de tous les êtres vivants qui composent la biodiversité. Pour mémoire une cuillerée à soupe de sol forestier contient quelques 2 milliards d'êtres vivants. Protégeons-les, protégeons-nous. Nous exprimons notre totale solidarité avec nos confrères chasseurs haut-rhinois. Le tir de nuit à la lampe d'un seul cervidé mérite une mobilisation générale de tous les chasseurs de la Collectivité Européenne d'Alsace et des chasseurs du Grand Est.

Que vive le cerf

Vivez votre passion en toute tranquillité!

L'Assurance Chasse Allianz
Un large choix de garanties pour une couverture complète.

Allianz

ASSURANCES GREBMAYER

M. Didier GREBMAYER, Agent Général

67160 WISSEMBOURG
11 Rue de la République
Tél. 03 88 54 87 54
Mail: grebmayer.wissembourg@allianz.fr

MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE
(Association - Groupement Titulaire de Chasse)

- Dommages aux biens de l'Association: Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique Association
- Accidents corporels

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse, entraînement aux tirs, conducteur de chien,
- Accidents corporels Sécurité Chasse
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

Immatriculés à l'Orias sous le n° 07 022 273 (site : www.orias.fr) - Exercent, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

L'ARMURERIE DE LA VALLEE

SCHMIDT & BENDER
PRECISION MAKES THE DIFFERENCE!

Zenith 2.5-15x56 LM F07
à partir de **1580€**

Polar 2.5-10x50 LM L7
2040€

La plus lumineuse avec 96% de transmission de luminosité

Canne de pirsch des 75€

10€ Pour l'entretien des filetages des chokes et des modérateurs de son

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE
Vous rêvez d'un Voyage de chasse, nous réalisons votre rêve!
Battue aux sangliers / Approche à l'Attila Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibex à l'approche
Mercredi de contacter :
Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou Frédéric RENARD, à votre service.

NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com



Philippe Krauth, Président des piégeurs et gardes-chasse devant les installations de Kolbsheim

Piégeurs et gardes-chasse du Bas-rhin

Élu Président de l'association des piégeurs et garde-chasse, Philippe Krauth, épaulé par un nouveau comité, redynamise une activité incontournable, tant pour la régulation dite traditionnelle que pour toutes nos chasses de plaine.

Malgré un contexte sanitaire difficile, l'assemblée générale a pu se tenir dans des conditions particulières afin de respecter la législation en vigueur en ce début d'année. Un comité qui s'étoffe et compte désormais 18 membres et 2 Vice-présidents, Jean-Michel Frantz et Bernard Lambert-North. Une forte mobilisation de jeunes à qui il est offert de nouveaux outils modernes, tant au niveau de l'information que de l'animation de tout un réseau. Le rapprochement avec d'autres associations du monde cynégétique accroît encore cette dynamique qui permet désormais la pleine exploitation des 130 ares de nos installations à Kolbsheim.

ESOD Les déclarations de dégâts

À partir du 1^{er} juillet 2022 prendra effet le nouveau classement des ESOD (*Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts, anciennement "Nuisibles"*). En vue de défendre la liste des espèces classées ESOD dans notre département, notre fédération sera amenée à présenter un dossier argumentaire en « béton ». C'est pourquoi il est d'une importance capitale de faire remonter toutes les informations de terrain quant aux dégâts commis par ces espèces à l'aide du formulaire mis à votre disposition sur les sites de la FDC et des piégeurs : www.fdc67.fr et



Il est urgent de se mobiliser !

www.piegeurs67.fr. Faute de dossier solide, il y a deux ans, nous avons « perdu » la Pie bavarde et l'Étourneau sansonnet.

Nous devons donc absolument nous mobiliser afin de collecter un maximum de données sur les dégâts. Pour rappel, le début des dépôts de dossiers commencera en septembre 2021. Un dossier qui n'est pas retenu au niveau départemental ne peut être présenté au niveau national. Les dossiers retenus devront être transmis au ministère pour la fin de l'année. Ce futur classement sera très fortement attaqué par nos détracteurs.

Quelles que soient les espèces et quels que soient les dégâts ! Il en va de l'avenir de la petite faune sauvage.

Le ministère de la transition écologique vient, avec beaucoup de retard et d'insistance, de nous informer sur l'existence de 6 nouveaux recours déposés contre l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019, pris pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des ESOD. Nos opposants déposent des recours depuis fin août 2019 ! Ils ont déjà fait l'objet d'une séance d'instruction au Conseil d'État le 3 février dernier, ce qui signifie qu'ils ont des chances d'être prochainement inscrits au rôle d'une audience... Il est temps de collecter les déclarations de dégâts qui serviront

Signalez tous les dégâts, il n'y a pas que le sanglier qui détruit tout.

à alimenter un débat perdu d'avance si rien n'est fait. Arrêtons de nous plaindre du comportement de nos opposants, faux écologues et anti-tout, réagissons ensemble ! Ce n'est pas bien compliqué. Si chacun de nous se donne simplement la peine de remplir l'une des déclarations disponibles en ligne, il aura contribué à défendre la chasse d'aujourd'hui. Car tous nos modes de chasse sont aujourd'hui attaqués.

Voici quelques données concrètes

92 attaques départementales sur le Renard, 6 sur la Martre, 10 sur la Fouine, 1 sur la Belette, 6 sur le Putois, 6 sur la Pie bavarde, 8 sur la Corneille noire, 2 sur le Corbeau freux, 5 sur le Geai des chênes et 15 sur l'Étourneau sansonnet. Ces recours sont diligentés par des associations telles que l'ASPAS, France Nature Environnement, Rassemblement pour une France sans Chasse, la LPO, Association Oiseaux Nature.... Il en va du maintien de ces espèces dans leur statut, mais aussi des bonnes relations avec le monde agricole, et des institutions qui concernent directement notre activité. Ne restons pas spectateurs d'un événement que nous ne souhaitons pas voir venir demain. L'entretien d'une chasse nécessite beaucoup d'efforts autres que la chasse en elle-même. Cet effort doit en faire désormais partie. ●

Philippe Krauth

La régulation des ESOD se pratique toute l'année.

Découvrez cette activité complémentaire et essentielle à vos chasses de plaine.

Piégeurs agréés – Gardes-chasse – Jeunes chasseurs

Permanence le samedi de 10h à 12h

Kolbsheim - Steingarten N°1- Sortie Kolbsheim vers Duppigheim, 200m après la sortie du village à gauche, avant de passer la Bruche.

Vente de pièges – Appellants – Adhésions – Formations

Le piégeage est essentiel en plaine

Réintroduire du petit gibier demande beaucoup d'efforts, entre les constructions, les aménagements de couvert et le nourrissage.

Le piégeage en amont et durant toute la période d'implantation est indispensable afin de réguler les principaux prédateurs, toujours aux aguets et très intéressés par vos jeunes perdreaux en quête de territoires.

La régulation des ESOD fait partie de vos engagements envers la mairie qui a signé votre bail. Si vous ne disposez pas d'un piégeur agréé sur votre lot de chasse, il est possible de vous en recommander un, qui interviendra de manière ponctuelle ou permanente.

Contactez l'association des piégeurs !

contact@piegeurs67.fr



Cages de pré-lâcher perdrix



Romain Weinum entouré de Sébastien Metzger, Simon Balzer et Florian Diebold



Romain remet "la brisée" à Théo Meyer



Maxime Wollenschlaeger et Michaël Lopera sur le mirador du Herrenwald

Les jeunes chasseurs du Bas-Rhin ont enfin leur association

Extension de nos activités de piégeage et de garderie, l'association a pour but de faciliter l'intégration des nouveaux chasseurs, jeunes ou moins jeunes dans nos chasses locales. Basée à Kolbsheim au sein de nos installations avec un territoire de chasse école où l'on pourra apprendre et se perfectionner à la manipulation des armes et aux différentes techniques de chasse, elle est un véritable atout pour gagner la confiance de vos futurs partenaires, un complément aux formations initiales du permis de chasser.

Une formation pratique

Un atout pour aborder les pratiques et les modes de chasse de nos régions, encadré par Romain Weinum, technicien de la FDC 67, en charge des jeunes au sein de l'association.

Réunions d'information

- Accès libre à toutes les réunions d'informations,
- Rencontre avec les autres associations cynégétiques bas-rhinoises,
- Accès libre au site de Kolbsheim, partage de connaissances, échanges, participation aux ateliers.

Découverte et apprentissage

- Accès sur invitation à participer et découvrir les modes de la chasse d'aujourd'hui. Pratiquez sur le territoire école, vous êtes encadré et conseillé sur un territoire de chasse sécurisé. Premières émotions !

- Découvrez ce qu'est la battue en conditions réelles, essayez-vous à l'affût, de jour ou de nuit, apprenez à maîtriser vos émotions en approche, à reconnaître le gibier, à placer correctement votre balle, et surtout le respect de la faune, de la sécurité et des actes de chasse. Tout un monde à découvrir !
- La chasse ce n'est pas simplement poser un doigt sur la queue de détente, c'est aussi l'entretien des installations, l'agrainage, la régulation, l'éviscération, le traitement de la venaison. Tout un art de vivre, dans le plus grand respect de et en pleine conscience de vos actes.

Avantages

- Bénéficiez de remises sur vos incontournables séances d'entraînement au Cyné'Tir, de packages, avantages et remises chez nos partenaires armuriers.
- Accédez aux bourses d'échanges.

Restez informés

- Avec un accès au site internet de l'association qui vous donne toutes les informations nécessaires, au fil du temps.
- Profitez et participez aux tutoriels. Un vrai groupe qui se construit avec des chasseurs qui ont passé le permis avec vous !
- Restez informés grâce à notre système d'infos en temps réel.
- Échangez avec les autres jeunes chasseurs via nos plateformes réseaux sociaux.

Trouvez un territoire de chasse

Bourse aux locataires. On vous met en contact, mettez le pied à l'étrier ! ●

Philippe Krauth

Renseignements

romain@jeunes-chasseurs.fr
contact@jeunes-chasseurs.fr
www.jeunes-chasseurs.fr





Pour que revive la perdrix grise en Alsace

En 2019, la commission Petit Gibier de la FDC 67 avec son Président Pascal Kentzinger, a décidé de proposer au CA de la FDC de lancer une "Opération Perdrix Grise" sur le département. Presque 2 ans après les premiers lâchers, nous observons des résultats variés d'un territoire à l'autre. S'il apparaît nécessaire de procéder à un piégeage drastique avant le lâcher, il convient également de s'assurer que le territoire se prête à ce type d'expérimentation.

Au vu des derniers résultats, le CA de la FDC a décidé de reconduire cette opération pour la saison 2021/2022 et a débloqué un nouveau budget pour cette opération.

Pour les nouvelles commandes et pour

ceux qui souhaitent poursuivre l'expérience :

... pour la perdrix

la FDC 67 prend en charge 75 % du prix pour les perdreaux (environ 8 €/pce) dans la limite d'une compagnie de 12 oiseaux aux 100 ha. Dans tous les cas, un technicien devra être contacté afin de vérifier la faisabilité et l'intérêt de tels lâchers.

... et le faisan

Nouveauté cette année :

des faisans de repeuplement pourront être commandés par l'intermédiaire de la FDC, mais restent à charge du locataire (environ 8,60 €/pce) et dans la limite d'une compagnie de 12 individus pour 100 ha.

**Commande à renvoyer
à la FDC 67 par mail
fdc67@fdc67.fr
en précisant le nombre
d'oiseaux par espèce.**

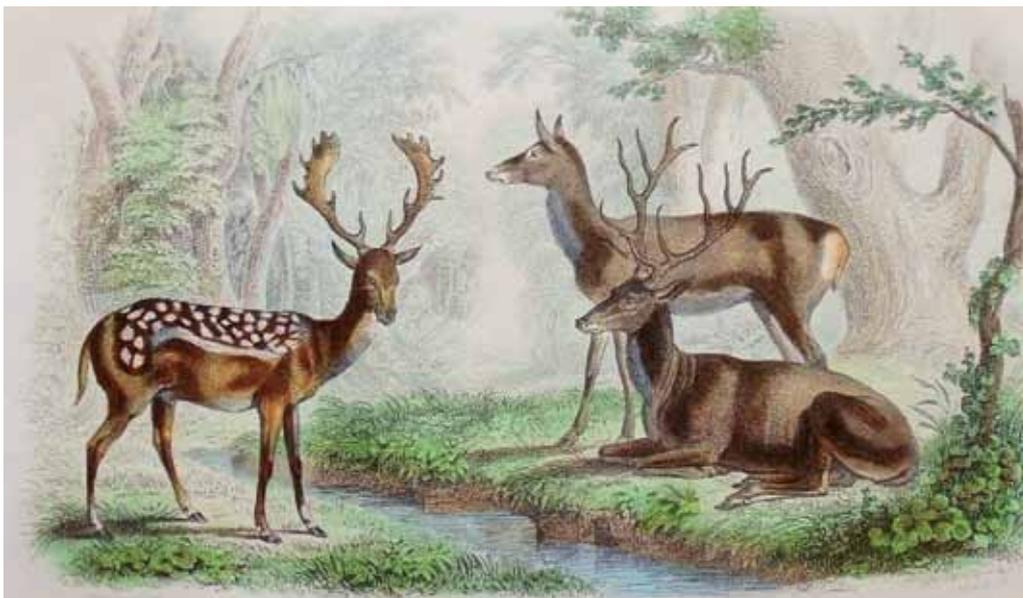
La distribution se fera contre paiement vers la fin août.

La FDC 67 prendra en charge le transport des oiseaux.

De son côté, le locataire s'engage :

- à renvoyer sa commande à la FDC 67 avant le 30 avril 2021,
- à ne pas tirer de perdrix ou de poules faisanes pendant 2 ans,
- à transmettre par la suite la ou les photo(s) de chaque installation
- à protéger les installations contre les sangliers par une clôture, si nécessaire,
- à respecter l'itinéraire technique qui lui sera remis (pour la perdrix),
- à être à jour de toutes cotisations à la FDC 67 (adhésion territoire, suivi de territoire et FARB) jusqu'à la fin du bail en cours.





Le cerf dans le massif vosgien XVIII^e - XX^e siècle

Le 5 février 2011, deux mille manifestants se réunissent à Strasbourg à l'instigation des fédérations de chasse d'Alsace et de Lorraine pour la sauvegarde du cerf dans le massif vosgien. Cette manifestation illustre les tensions entre chasseurs et forestiers au sujet de la présence des cerfs en forêt, particulièrement autour du Donon.

Avant la Révolution, le prestigieux cerf semble avoir trouvé refuge dans les Vosges. Au Ban de la Roche, parmi le gibier livré par les trois chasseurs seigneuriaux au cours de l'année 1783, figurent deux cerfs. Les effectifs de cerfs demeurent alors très modestes de sorte que les propriétaires forestiers, par ailleurs détenteurs des droits de chasse, ne s'en plaignent nullement.

Une espèce en régression jusqu'au milieu du XIX^e siècle

La Révolution semble occasionner une forte diminution de l'espèce. Charles Gérard écrit

à ce sujet que «*la Révolution vit peu à peu disparaître le cerf en Alsace. La liberté de la chasse, la haine des privilèges, le désordre des guerres, l'inaction de la police forestière mirent fin à l'espèce*». Dans la première

Dans la première moitié du XIX^e siècle, le cerf semble avoir déserté au moins le nord du massif vosgien.

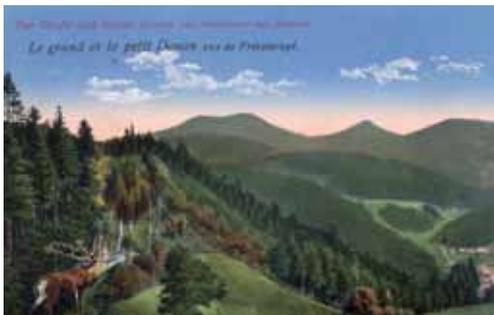
moitié du XIX^e siècle, le cerf semble avoir déserté au moins le nord du massif vosgien. La vaste enquête menée en 1857 sur la faune présente dans le Bas-Rhin ne mentionne aucun cerf dans le département.

Les forêts vosgiennes se peuplent de cerfs à la fin XIX^e siècle

Après 1870, la situation évolue considérablement. Les effectifs de cerfs augmentent brutalement dans les Vosges centrales comme le prouvent les statistiques de l'administration forestière allemande. De 1882 à 1895, les tirs de cervidés se concentrent très nettement autour du Donon. Plus rarement, quelques spécimens sont indiqués pour les forêts avoisinantes de Mutzig, Waselonne et plus au nord de Saverne. Aucun cerf n'est mentionné ailleurs par les statistiques forestières. Jusqu'en 1895, quarante cervidés en moyenne sont tirés aussi bien sur le versant lorrain dans les secteurs de Saint-Quirin et d'Abreschviller,

que sur le versant alsacien dans les forêts domaniales de Schirmeck, Lutzelhouse et Haslach. À la suite de l'hiver 1894-1895 particulièrement rigoureux, le garde-chasse de Schirmeck trouve au printemps les restes de dix cerfs et de dix-huit sangliers qui ont succombé au froid et à la faim.

À partir de 1897, on observe une nette augmentation des prélèvements de l'ordre de 250 par an avec un record en 1906, avec 236 en Basse-Alsace dont 203 dans la forêt de Haslach et 108 en Lorraine. L'espèce colonise progressivement l'ensemble du massif vosgien principalement vers le nord, en direction de Phalsbourg et de Saverne. À la veille de la Grande Guerre, les cerfs paraissent désormais relativement fréquents sur les deux versants, au sud et au centre du massif.



Au début du XX^e siècle, le cerf est déchu de son rang de roi du gibier pour être considéré comme un animal indésirable, non pas par les forestiers mais par des agriculteurs.

Chasseurs et forestiers favorables au cerf

Cette augmentation des cerfs sur les deux versants du Donon intrigue. En fait, des introductions de cervidés sont effectuées à la fin du XIX^e siècle. Cette initiative revient à une famille lorraine fortement impliquée aussi bien dans la gestion forestière que dans le monde cynégétique. Eugène Chevandier de Valdrôme

(1810-1878), propriétaire des verriers de Saint-Quirin, député de la Meurthe, possède des forêts sur le versant occidental du Donon. Il préside aussi la Société forestière française. Son frère, Georges (1804-1887) est lieutenant de louteterie.

En 1892, des cerfs sont aperçus à l'entrée de la vallée de la Bruche, ils proviennent de l'ancien parc à gibier des princes-évêques de Strasbourg à Oberhaslach, devenu après l'Annexion de 1871 une réserve de chasse impériale. Ce territoire de 300 ha dans la forêt de la Struth est

clôturé en 1891. Un relais de chasse est bâti en 1895 au-dessus d'Oberhaslach. Des cerfs sont introduits dans le parc impérial, peut-être en provenance de Hongrie. Ainsi, l'espèce est largement favorisée dans le massif vosgien à la fin du XIX^e siècle dans un but cynégétique.

Le cerf, un nuisible ou un joyau des forêts ?

Au début du XX^e siècle, le cerf est déchu de son rang de roi du gibier pour être considéré comme un animal indésirable, non pas par les forestiers mais par des agriculteurs. En 1907, le conseil général de la Meurthe-et-Moselle demande qu'il soit classé comme nuisible à la suite des dégâts causés dans les cultures au pied du Donon. Selon l'inspecteur forestier de Lunéville, quelques cerfs isolés s'aventurent exceptionnellement vers la plaine jusqu'à Baccarat, mais en général, ils demeurent en montagne où leur nombre ne dépasse pas une centaine de têtes. Globalement, les

dégâts des cerfs paraissent insignifiants et n'affectent que quelques terrains agricoles enclavés. Si le cerf était classé comme nuisible, l'espèce disparaîtrait à bref délai. « Ce magnifique animal fait l'orne-



"Ce magnifique animal fait l'ornement de nos forêts vosgiennes."

ment de nos forêts vosgiennes et est le gibier le plus recherché des chasseurs de la région ». Sa disparition entraînerait une perte sérieuse pour l'État, les communes et les propriétaires forestiers en raison de la moins-value pour la location des chasses. Finalement, la demande de classement du cerf comme nuisible est rejetée.

La seconde moitié du XX^e siècle offre un répit aux cervidés. À l'échelle nationale, les effectifs progressent et l'espèce colonise les massifs forestiers de montagne comme de plaine. En 2010, l'espèce occupe 7,4 M ha de forêts contre 3,9 M ha en 1895. Le phénomène paraît encore plus marqué dans les Vosges. En 1986, la population vosgienne de cerfs oscille entre 8 000 à 10 000 têtes en quatre secteurs principaux : les Vosges du Nord, le Donon, les forêts de Barr et du Haut-Koenigsbourg et autour de Gérardmer.

À la fin du XX^e siècle, les forestiers considèrent que sa densité est excessive dans les Vosges centrales et qu'il constitue désormais un ennemi de la forêt, au point que les chasseurs prennent sa défense. Cette tension autour du cerf révèle aussi les enjeux autour des choix d'aménagements forestiers et de la place accordée à la biodiversité tant animale que végétale. ●

Philippe Jéhin



EN PÉRIODE DE FERMETURE DE LA CHASSE

La battue de décantonnement, la bonne solution face aux écorçages

Deux études récentes s'accordent pour démontrer l'intérêt d'une meilleure connaissance du comportement des cervidés dans la gestion des dégâts sylvicoles.

Selon Chassagneux et al. 2020, la réponse des biches à la chasse en battue à Chambord avec des chiens de courte quête (type Fox terrier) fait apparaître 2 stratégies: 1/3 des biches reste dans la traque tout en se déplaçant et tourne en rond (distance 1 km), et 2/3 sortent de la traque et parcourent environ 2 km en moyenne. Phénomène que les chasseurs ont souvent constaté.

La stratégie de rester ou pas dépend du type de couvert végétal de la zone chassée et de la connaissance de l'animal des refuges potentiels. Un couvert végétal dense ne pousse pas les biches à sortir de l'enceinte

traquée malgré la présence de 36 chiens et 40 rabatteurs comme à Chambord.

Néanmoins toutes les biches (100%) sortent de la traque, soit de suite, soit à la fin de la traque. Mais elles ne s'écartent que de 200 à 600 mètres de leur domaine vital (environ 500 hectares). Le retour dans l'enceinte traquée de 50% des biches se fait au bout de 34 heures.

Un tiers n'est pas revenu au bout d'une semaine.

De tels comportements peuvent nous aider à éloigner les animaux de certaines zones sensibles (*Cromsight et al. 2013*).



Ce comportement de non-retour prolongé pourrait être utilement exploité en faisant des battues de « décantonnement » pendant la fermeture de la chasse pour disséminer les hardes de jeunes mâles (très labiles) qui font de l'écorçage au printemps. L'efficacité d'un tel décantonnement n'a jamais été prise en compte par nos gestionnaires forestiers et pourtant... Voici une nouvelle preuve.

En conclusion de ces travaux, pour la réduction des dégâts on peut bien sûr envisager :

- Une réduction du nombre d'animaux par la chasse, *mais aussi...*
- Une diminution de la densité des fourrés par la gestion forestière.

La densité des fourrés dans une zone de chasse est un déterminant principal. Une modification de la répartition spatiale des grands cervidés induit une réduction locale de leur nombre sur la base d'un changement des pratiques forestières.



Bibliographie

2013 (Cromsight et al.)
Hunting for fear: innovating management of human-wildlife conflicts.
Journal of Applied Ecology 50:
544-549.

2020 Chassagneux A., Calenge C.,
Marchand P., Richard E., Guillaumat E.,
Baubet E. et Said, S.
Should I stay or Should I go.
Determinants of immediate and delayed movement responses of female red deers (Cervus elaphus) to drive hunts.
Plos One 15(3) e0228865.

L'étude a lieu à Chambord dans un parc de 5433 ha entouré d'un mur de 32 kilomètres. 14 biches ont été marquées avec des colliers GPS. La localisation des biches a eu lieu toutes les heures en saison de chasse, et toutes les 2 minutes les jours de chasse. Cette étude porte sur le comportement des biches à partir de leur position initiale au début de la battue, le déplacement au cours de la battue et le temps de retour sur la zone chassée.

Deux stratégies ont été mises en évidence : j'y suis et j'y reste (32 %) ou je pars et je reviens (68%). Les 32 % ne restent pas immobiles et parcourent 1 km à l'intérieur de la traque en tournant en rond, les 68 % sortent et font en moyenne 2 km.

Une modification de la structure de l'habitat au travers d'une augmentation de l'ouverture du milieu (via des trouées, des éclaircies ou la création de cloisonnement dans les parcelles en régénération) tend à diminuer la densité des fourrés de certaines zones de chasse incitant les animaux à fuir et à revenir plus tardivement et constituera une solution supplémentaire.

La sortie des individus hors de la zone de battue, suivie de l'évitement de la zone, implique une redistribution locale en réponse à la chasse. Cette réponse est donc constitutive d'une réduction du nombre d'individus initialement présents sur la zone de battue. Cette redistribution spatiale pourrait induire une diminution de la pression d'herbivorie localement.

Semis de maïs



C'est le moment !

En cette période printanière il est indispensable d'agrainer en poste fixe et en linéaire pour éviter les dégâts sur semis de maïs qui vont commencer. Pour habituer les sangliers et les maintenir en forêt pendant cette période, il est indispensable, comme le prévoit le SDGC d'agrainer tous les jours avec les quantités que vous jugerez nécessaires. Le linéaire est spécialement adapté car il joue égale-

ment le rôle d'agrainage passe-temps. Cet agrainage quotidien est possible jusqu'au 31 juillet. Il est également efficace sur le blé en lait. Merci d'agrainer tous les jours en cette période cruciale pour réduire les dégâts et les factures à payer par les chas-

seurs au FIDS. Profitez également de la possibilité de faire des tirs de nuit avec des lampes et autres équipements thermiques en demandant l'autorisation aux louvetiers et en remplissant l'attestation de déplacement sur autorisation de l'administration. Avec ces mesures nous arriverons à contenir les dégâts dans des limites acceptables.

Merci d'avance.

L'AGENDA DU CHASSEUR

LES DATES
À RETENIR

VIE DE LA FDC 67

Assemblée générale du 27 avril 2021 par correspondance

Pour la toute première fois, l'assemblée générale de la FDC 67 se déroulera par correspondance. Cette disposition, rajoutée au règlement intérieur de la FDC 67 par l'actualité liée au Covid permet à tous les adhérents (qui ont reçu le dossier pour le vote soit par courrier, soit par mail) de voter par correspondance.

L'ensemble des documents sera mis en ligne sur le site de la FDC 67 le 14 avril 2021.

Tableaux de chasse

Retour obligatoire pour le 31 mars. Faute de quoi les bracelets «*chevreuil*» ou «*cerf*» ne pourront être délivrés

Distribution des bracelets «*chevreuil*» - Semaine du 10 mai 2021.

Exposition des trophées

Juin 2021 au siège de la FDC 67 (en extérieur et sous réserve de l'actualité Covid)

Validation des permis

Semaine 20 vous recevrez à votre domicile un bon de commande pour la validation 2021-2022, valable du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Validation à compter du 1^{er} juin 2021. Possibilité pour les adhérents de notre département de valider en ligne.

SUR LE TERRAIN

Aménagements

C'est le moment de contacter les agriculteurs pour vos contrats spécifiques (JEFS, cultures à gibier, céréales sur pied...). N'oubliez pas d'envoyer vos contrats et factures à la FDC 67.

ESOD

Déclarez tous vos dégâts, c'est indispensable pour maintenir les espèces dans le statut ESOD.

Appelants

Déclarez vos appelants à la FDC 67 par mail ou courrier sur papier libre.

Miscanthus - distribution des plants les 28 et 29 avril 2021.

Perdrix grises et faisans

Opération de repeuplement de perdrix grise et de faisans : passez vos commandes à la FDC 67 avant le 30 avril 2021.

FORMATIONS

Équivalence du permis de chasser allemand – mercredi 21 avril

Piégeage – jeudi 27 et vendredi 28 mai

Les formations

Toujours sous réserve de l'évolution de la réglementation Covid 19

En avril

Mercredi 21

Équivalence du permis de chasser allemand (*complet*)

Les formations autres que "permis de chasser" sont annulées au moins jusqu'au 3 mai (*Pratique complémentaire ARC et Hygiène de la venaison*).

En mai

Jeudi 27 et vendredi 28

Piégeage

Permis de chasser

La session 3 (mai / juillet) est désormais complète.



En mars, les formations théoriques et pratiques de la session 2 du permis de chasser pour deux semaines d'examen en avril.



En mars également: La journée de formation obligatoire ARC s'est bien déroulée le dimanche 21 mars dernier. Grande première: nous avons été, Covid exige, obligés de limiter le nombre de participants...

Résultats du Conseil d'Administration de la FDC 67

Le CA approuve à l'unanimité les différents points proposés à l'ordre du jour

1. Approbation du budget prévisionnel 2021/2022
2. Approbation de la tenue de l'Assemblée Générale par correspondance le 27 avril 2021
3. Approbation du rétroplanning proposé
4. Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
5. Approbation des différentes pièces, des dates d'envoi, des modalités de vote et de dépouillement
6. Subventions Petits Gibiers: Perdrix: 75 % de l'achat de 12 perdrix de 12 semaines pour 100 hectares pour les lots ayant constaté une survie de perdrix lâchées en 2019 ou en 2020



Par mail du 12 mars 2021
approuvé à l'unanimité

CA par mail du 6 février 2021 à la demande d'un administrateur

Suite à l'arrêté préfectoral du 25/01/2021 stipulant que: «*Les locataires de chasse peuvent procéder à des affûts, poussées et battues aux espèces soumises à plan de chasse à l'exception des cerfs et daims de récolte sur les secteurs cynégétiques de 1 à 7 jusqu'au 28 février 2021 inclus*», un Administrateur a souhaité que le Conseil d'Administration se prononce sur la question suivante: **Faut-il recommander aux chasseurs de ne pas chasser en février 2021?**

Le Conseil d'administration s'est prononcé à 14 voix contre, une abstention et une voix pour la recommandation aux chasseurs de ne pas chasser en février 2021.

220 caractères maximum (espace compris). Délai de dépôt: le 10 du mois précédant la parution par courrier ou mail à : valerie.villard@fdc67.fr

CHIENS

• Vends chiots (mâles) Munsterlander (petit munster), nés le 22 janvier 2021. N° puce de Nella (mère) 250269100098629. Vaccinés-pucés le 15 mars 2021. À récupérer à partir du 22 mars. Prix: 550€. Tél. 07 82 85 62 10

ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs Depuis le 1^{er} août 2018:

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA. Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

• Vends carabine, cal. 7x64, Mauser 98, canon en excellent état avec lunette Nickel 3-12x56, réticule 4 - Prix: 600€. Vends Stutzen cal. 9x63, Mauser 98

canon en excellent état avec lunette DDOptics 2,5-10x56 et point rouge - Prix: 900€. Tél. 06 48 00 20 68

• Vends Drilling Antonio Zoli 8x57 jrs 12/70 + tube réducteur démontable en 5.6x50Rmag. avec lunette Schmidt & Bender Zenith 3-12x50. Montage pivotant + quelques munitions. Prix: 3000€. Tél. 06 04 41 13 57

• Vends carabine Steyr-Mannlicher, modèle Ultra Luxe, Stütze (canon 52cm), crosse noyer, calibre 7x64, avec lunette Schmidt et Bender sur montage à crochet et avec réticule 4, le tout bon état et avec un étui de transport. Photos sur demande. Prix: 2 000€. Tél. 06 10 86 29 99

• Vends fusil de chasse LANBER (Espagne). Calibre : 12 x 70 mm. Arme robuste, en bon état, avec une ceinture-cartouchière, de nombreuses cartouches et un étui de transport. Photos sur demande. Prix: 200€. Tél. 06 10 86 29 99

• Vends carabine Sauer 90. Calibre 8x68 avec montage S/Lunette. Très peu tiré. Prix: 1 600€. Tél. 06 86 58 65 32

• Vends Stutzen Steyr Mannlicher 7x64, 2 chargeurs + lunette de battue Vanguard 1-6x24, réticule 4 lumineux, neuve. Prix: 1 500€. Tél. 06 87 04 50 04

• Vends Merkel 141 luxe 8/57 jrs avec lunette Zeiss (battue), Mixte Sauer & Sohn cal. 16 / 7.57r lunette 1.5/6x4, Sauer 200 7/64 lunette 1.5/6x42, superposé Fair cal. 20, Faux platine St Etienne cal. 12. Etudie toutes propositions. Tél. 06 18 13 04 11

• Vends Aimpoint H2 (2moa) avec son montage blaser, 1 an comme neuf. L'ensemble 700€ car il manque la clef de réglage qui vaut 25€. Tél. 06 70 36 95 63

• Vends carabine Sauer 202 modèle Élégance en calibre 300 WM en excellent état, pré-équipée embases

montage pivotant EAW. Prix: 2200€. Tél. 06 85 19 06 37

• Vends Drilling Hubertus Suhl Dural cal. 16/70 9,3x72. Prix: 1100€. Vends fusil Bettinsoli cal. 12/70. Prix: 650€. Vends fusil St Etienne Helicofor 16/70. Prix: 350€. Tél. 07 68 00 45 72

CHASSE

• Pour compléter équipe en place, cherche 1 partenaire pour saison 2021 sur territoire 1200 ha dont environ 400 ha forêts, bosquets, taillis, cours d'eau. Chevreuils, sangliers, canards, faisans, lièvres. Implique éthique de chasse + esprit d'équipe indispensables. Entre Benfeld et Erstein. Tél. 06 11 18 00 72

• Petite association de chasse accepte partenaire sérieux pour saison 2021 forêt domaniale de Haguenau (67). Affût, battues, riche en sangliers et chevreuils. Tél. 06 08 57 00 79

• Cherche partenaire pour chasse 2021 secteur Wimmenau, groupe de 5 personnes, riche en cerf, sanglier, chevreuil. Massif semi montagneux, 850 ha, 7 places d'agrains, plusieurs places de brames, chalet, douche, chambre froide, éthique exigée. Tél. 07 87 86 08 33

• Belle chasse dans les Vosges du Nord cherche un partenaire pour compléter une équipe conviviale de trois personnes. Pirsch affût battues. Ethique de chasse exigée. Pour plus de renseignements: 06 95 75 85 99

• Pour renforcer notre équipe motivée et conviviale, nous recherchons 2 partenaires en adéquation avec notre éthique de chasse. Région Niederbronn, territoire de 600 ha, bien pourvu en sangliers et chevreuils (60 bracelets), nous bénéficions d'un chalet (centre chasse), d'une chambre froide et de nombreux

équipements et aménagements. Tél. 06 02 73 79 34

• Je cherche à être partenaire ou permissionnaire dans une chasse en plaine ou mixte, petit et gros gibier. Je suis de Geispolsheim 67118 et je cherche dans un rayon de 30 à 45 min. J'aimerais passer des bonnes journées de chasse et de convivialité et bien évidemment Éthique de chasse et esprit d'équipe seront respectés. Tél. 06 51 26 46 96

• Recherche garde-chasse: jeune chasseur, préretraité ou travaillant en équipe, vous pouvez consacrer au moins 8 h/semaine à cette mission: vous avez les bases pour postuler. Motivé, passionné par la nature, bricoleur et aimant être sur le terrain: cela nous correspond. Lot de 1000 ha (forêt 1/3 + plaine 2/3), secteur Pfaffenhoffen/ Haguenau. Tél. 06 16 09 35 99 ou 06 72 22 14 33 assostockwald@gmail.com

• Cherche partenaires pour saison 2021 sur un territoire de 490 ha (plaine et forêt) à 15 mn de Strasbourg. Petit et gros gibiers- battues-affût sur 24 miradors. Aménagé d'un chalet avec un plan d'eau. Tél. 07 85 79 00 40.

DIVERS

• Suite à tempête, vends 4/4 pour pièces (PAJERO, année 90, 65 000 km): moteur, boîte de vitesse mécanique, pneus crampons très bon état. 1 200€ à débattre. Tél. 06 07 87 74 83

• Vends 4/4 Korando Ssangyong gris métallisé année 2006 première main, pneus neufs, sièges cuirs, attelage, toutes options, contrôle ok, jamais utilisé en 4/4 forêt. Prix: 9000€ à débattre. Tél. 06 42 25 02 45

ÉPHÉMÉRIDE

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

AVRIL

1 avril 6h06 à 20h59
5 avril 05h58 à 21h05
10 avril 05h48 à 21h13
15 avril 05h38 à 21h20
20 avril 05h28 à 21h27
25 avril 05h19 à 21h35

● 12 avril ● 27 avril

MAI

1 mai 05h09 à 21h43
5 mai 05h02 à 21h49
10 mai 04h55 à 21h56
15 mai 04h48 à 22h03
20 mai 04h42 à 22h09
25 mai 04h36 à 22h15

● 11 mai ● 26 mai

JUIN

1 juin 04h31 à 22h22
5 juin 04h28 à 22h26
10 juin 04h27 à 22h30
15 juin 04h26 à 22h32
20 juin 04h26 à 22h34
25 juin 04h27 à 22h35

● 10 juin ● 14 juin



EBER distribution

Armurerie



Venez découvrir notre gamme d'échelles et de miradors d'affûts et de battues.

Echelle d'affût de 4m*78cm*15cm; 70 kg (toit en option)
145 euros TTC
130 euros TTC par lot de 4

11, rue des Prunelles
 ZA des Prunelles
 67120 Dorlisheim
 Tél: 06.85.53.97.03
 Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00-19h00
 www.hillman.fr



PARMENTIER IMPRIMEURS

concepteurs de votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU
 info@parmentier-imprimeurs.com
 www.parmentier-imprimeurs.com
 03 88 96 31 69

Le conseil et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES

100% VOTRE IMPRIMEUR ECO-RESPONSABLE

CONSEIL & OPTIMISATION
 IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE
 LOGISTIQUE SUR MESURE
 STUDIO CRÉATION GRAPHIQUE



GARAGE ANDRÉ

L'expérience au service de votre voiture. Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
 Email : andre.garage@wanadoo.fr

Toute l'équipe de l'armurerie BUFFENOIR vous remercie chaleureusement pour votre précieuse fidélité.



Nous vous proposons la réalisation, en nos ateliers, de filetages pour vos armes. Pour en savoir plus, contactez-nous !

ARMURERIE BUFFENOIR

36 Impasse de la Gare • 67640 LIPSHEIM
 +33 (0) 3 88 68 16 96 • info@armurerie-buffenoir.fr



ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE⁽¹⁾

AU CRÉDIT MUTUEL, VOUS ÊTES VRAIMENT COUVERT AU QUOTIDIEN.

Bricolage, loisirs, sport, tâches domestiques...

Avec assurance accidents de la vie, protégez votre famille
des accidents du quotidien.

Crédit  Mutuel

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.